



DELIBERATION N° 2020-186

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 22 juillet 2020 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2019 et portant approbation du programme d'investissements 2020 révisé de Storengy

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE, Ivan FAUCHEUX et Jean-Laurent LASTELLE, commissaires.

1. CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE

L'article L.421-3-1 du code de l'énergie prévoit que « les infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel qui garantissent la sécurité d'approvisionnement du territoire à moyen et long termes et le respect des accords bilatéraux relatifs à la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel [...] sont prévues par la programmation pluriannuelle de l'énergie mentionnée à l'article L.141-1. Ces infrastructures sont maintenues en exploitation par les opérateurs ».

En application des articles L. 134-3, 3° et L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockages souterrains de gaz naturel transmettent pour approbation leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE « veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des stockages et à leur accès transparent et non discriminatoire ».

La CRE rappelle que la programmation pluriannuelle de l'énergie fixe un objectif de résultat en débit de soutirage et en volume utile pour l'ensemble du périmètre des sites de stockage régulés des trois opérateurs de stockage, afin de garantir la sécurité d'approvisionnement. Le respect de ces objectifs doit se faire au moindre coût pour la collectivité, et les programmes d'investissements des opérateurs de stockage doivent concourir à cet objectif.

Ainsi, la CRE a demandé aux opérateurs de stockage, dans ses précédentes délibérations portant approbation du programme d'investissements, d'accompagner toute demande d'approbation d'un projet relatif au maintien ou à l'amélioration des performances, d'un scénario alternatif sans réalisation de l'investissement présentant ses conséquences sur les performances du site concerné ainsi que l'analyse des solutions alternatives comme des maintenances renforcées, un dimensionnement alternatif des projets ou encore une révision de l'offre commerciale.

Par délibération du 17 juillet 2019¹, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Storengy pour l'année 2019 pour un montant de 152,5 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2020, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2019.

Par délibération du 23 janvier 2020², la CRE a approuvé le programme d'investissements de Storengy pour l'année 2020, pour un montant de 169,2 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2020, l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2020.

La CRE a été saisie par Storengy le 16 mai 2020 du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements pour l'année 2019 et du bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements pour l'année 2020. L'opérateur a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et des investissements effectivement réalisés pour 2019, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2020, d'autre part.

¹ Délibération de la CRE du 17 juillet 2019 portant décision sur le bilan d'exécution à mi-année du programme d'investissements de stockage pour l'année 2019 de Storengy

² Délibération de la CRE du 23 janvier 2020 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2020 de Storengy

Par ailleurs, Storengy demande à l'occasion de cet exercice l'approbation :

- de l'injection de gaz coussin pour un montant de 9,3 M€ ;
- d'un projet relatif à la compression du site de Gournay pour un montant de 40 M€ ;
- d'études dans le cadre du plan de rénovation pour un montant de 1 M€ ;
- d'un projet de déploiement d'une nouvelle version de SAP pour un montant de 5,5 M€.

L'objet de la présente délibération est :

- de dresser le bilan d'exécution du programme d'investissement au titre de 2019 ;
- d'approuver le programme d'investissements 2020 révisé pour prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2020 ;
- d'approuver les nouveaux projets et programmes pluriannuels.

2. PRINCIPAUX ELEMENTS DU BILAN D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNEE 2019

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2019 dans la délibération de la CRE du 17 juillet 2019 s'élevaient à 152,5 M€. Les dépenses réalisées pour 2019 s'élèvent à 155,1 M€, soit une hausse de 1,7 % par rapport au budget approuvé.

La ventilation par finalité d'investissements pour l'année 2019 est la suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2019	Réalisé 2019
Plan de rénovation :	28,2	25,8
- <i>Rénovations à l'étude</i>	5,0	3,7
- <i>Projets majeurs en cours de réalisation</i>	23,2	22,2
Programmes :	74,5	66,8
- <i>Intégrité et obsolescence</i>	55,9	48,5
- <i>Sureté et sécurité</i>	18,6	18,4
Investissements courants :	38,6	37,3
- <i>Travaux régionaux</i>	8,7	9,1
- <i>Petits projets industriels</i>	20,0	18,0
- <i>Informatique</i>	9,7	10,2
- <i>Autres dont réaménagement des bureaux</i>	0,2	0,1
Gaz coussin	17,6	17,7
Investissements exceptionnels	4,2	7,3
Aléas	-10,6	
Total	152,5	155,1

Les écarts constatés portent sur :

- le plan de rénovation dont les dépenses sont en baisse de 2,3 M€. L'écart provient du report des études de rénovation du site de Chémery et de la facturation de travaux effectués [confidentiel] non pris en compte dans le budget révisé ;
- le programme « Intégrité et obsolescence », dont les dépenses sont en baisse de 7,4 M€. L'écart provient du report en 2020 de deux opérations du programme « puits », de la priorisation des travaux des programmes « compression » et « puits/surface » en lien avec les travaux conduits dans le cadre des investissements exceptionnels ;
- le programme « Sûreté et sécurité », dont les dépenses sont en baisse de 0,2 M€. L'écart provient d'une hausse associée à des travaux de terrassement plus complexes et d'une baisse associée au report de travaux relatifs à la sûreté des sites ;
- les investissements courants, dont les dépenses sont en baisse de 1,2 M€. L'écart provient principalement de report de travaux des petits projets industriels ;
- les investissements exceptionnels, dont les dépenses sont en hausse de 2,1 M€. L'écart provient de difficultés de réalisation des travaux sur les complétions soudées et du traitement de défaillance sur la compression de 4 sites de stockage.

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Storengy est globalement conforme au programme approuvé.

3. PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNEE 2020

Storengy a transmis à la CRE un programme d'investissements révisé pour 2020. Le budget présenté par Storengy s'élève à 166,1 M€. Ce niveau est inférieur de 3,2 M€ au budget approuvé en janvier 2020.

Storengy estime que la crise sanitaire entraînera une baisse de la réalisation de 20 M€. Cette première estimation tient compte des reports de chantier, mais n'intègre pas les coûts des mesures exceptionnelles et nouvelles normes HSE.

L'effet de la crise sanitaire est partiellement compensé par :

- des demandes d'approbation complémentaires (+13,6 M€) relatives au projet « compression Gournay », à la réalisation de nouvelles études, à l'injection de gaz coussin et au déploiement d'une nouvelle version de SAP ;
- la réalisation en 2020 de travaux prévus en 2019 et des aléas techniques (+3,2 M€).

La ventilation par finalité d'investissement pour l'année 2020 est la suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2020	Révisé 2020 Demande de Storengy
Plan de rénovation :	26,3	20,9
- <i>Rénovations à l'étude</i>	8,7	6,2
- <i>Projets majeurs en cours de réalisation</i>	17,6	14,6
Programmes :	92,6	85,7
- <i>Intégrité et obsolescence</i>	79,4	73,1
- <i>Sûreté et sécurité</i>	13,1	12,6
Investissements courants :	50,4	45,9
- <i>Travaux régionaux</i>	11,1	9,4
- <i>Petits projets industriels</i>	28,5	25,6
- <i>Informatique</i>	10,8	11,0
Demande d'approbation :		13,6
- <i>Projet « Compression Gournay »</i>	-	1,7
- <i>Nouvelles études</i>		1,0
- <i>Gaz coussin</i>		9,4
- <i>Informatique – déploiement SAP</i>		1,5
Total	169,2	166,1

Les écarts constatés portent sur :

- le plan de rénovation, dont les dépenses sont en baisse de 5,5 M€. L'écart provient principalement du report de travaux sur les différents projets du fait de la crise sanitaire (-3,5 M€) et de la replanification des études sur les projets « compression salins » et « traitement Chémery » (-2,4 M€) ;
- le programme « Intégrité et obsolescence », dont les dépenses sont en baisse de 6,3 M€. L'écart provient d'une baisse associée au report de travaux sur les différents programmes du fait de la crise sanitaire (-10 M€) partiellement compensée par une hausse associée au traitement de défaillances sur la compression des sites de Chémery et Germigny (+2,5 M€) et à des difficultés de réalisation conduisant à un allongement des travaux sur les complétions soudées (+0,6 M€) ;
- le programme « Sûreté et sécurité », dont les dépenses sont en baisse de 0,5 M€. L'écart provient d'une baisse associée au report de travaux sur les différents programmes du fait de la crise sanitaire (- 2,4 M€) partiellement compensée par une hausse associée au démarrage anticipé de travaux sur la détection incendie du site d'Etrez et de la réalisation de travaux du programme sûreté du patrimoine initialement prévu fin 2019 (+1,9 M€) ;
- les investissements courants, dont les dépenses sont en baisse de 4,5 M€. L'écart provient du report de travaux régionaux et de petits projets industriels du fait de la crise sanitaire.

4. ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LES PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS

La présente partie a pour objet de présenter l'analyse de la CRE sur les principaux éléments de l'état d'exécution du programme d'investissements de Storengy pour l'année 2020.

4.1 Plan de rénovation

Les dépenses du plan de rénovation correspondent en 2020 à (i) la finalisation de projets déjà largement engagés, (ii) la réalisation d'études pour 3 projets pluriannuels de rénovation et (iii) au lancement de nouvelles études.

Le budget révisé de ce programme en 2020 s'élève à 14,6 M€ pour la réalisation des projets et 6,2 M€ d'études. Il est inférieur de 21% au budget approuvé pour l'année 2020. Cette baisse est principalement associée à des reports de travaux sur les projets du fait de la crise sanitaire et à la replanification des études sur les projets « compression salins » et « traitement Chémery ».

Les projets en cours du plan de rénovation portent notamment sur :

- le raccordement, d'ici 2023, du site d'Etrez à la nouvelle grille d'interconnexion de GRTgaz, à la suite de la reconstruction de cette grille d'interconnexion dans le cadre du projet Val de Saône mené par GRTgaz, pour un budget de 22,4 M€, dont 4,0 M€ en 2020 ;
- la finalisation en 2020 du remplacement des unités de régénération sur le site de Saint Illiers, pour un budget de 11,2 M€, dont 4,6 M€ en 2020 ;
- la mise en service en 2020 de la dernière des deux nouvelles cavités salines du site d'Hauterives, dont le coût à terminaison est estimé à 32,5 M€ dont 0,7 M€ en 2020 ;
- la rénovation, d'ici 2021, du réseau méthanol du site de Gournay qui a présenté plusieurs fuites. Le budget total de cette rénovation est de 3,2 M€, dont 0,9 M€ en 2020 ;
- le lessivage de deux cavités sur le site d'Etrez, afin de permettre à Storengy d'honorer un contrat de fourniture de saumure, pour un budget de 1,9 M€ en 2020.

Storengy n'a pas à ce stade réévalué les coûts à terminaison des projets pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire.

Dans le cadre du plan de rénovation, Storengy a identifié 3 projets pluriannuels :

- « Traitement Chémery » : portant sur le remplacement des unités de désulfuration et déshydratation les plus anciennes (100 M€) ;
- « Compressions Salins » : portant sur le remplacement du compresseur de secours à Etrez (70 M€) et l'installation d'un compresseur de secours à Tersanne (45 M€) ;
- « Compression Gournay » portant sur le remplacement d'un compresseur mis en service il y a 23 ans afin d'accroître la flexibilité de la compression notamment dans le cadre de la conversion de la zone B (40 M€).

En 2020, les travaux relatifs à ces projets concernent la finalisation des études d'ingénieries de base en amont de la décision finale d'investissement, ainsi que le lancement de commandes des équipements à long délai d'approvisionnement pour le projet « compression Gournay ».

4.2 Programmes pluriannuels

Les programmes pluriannuels sont des programmes transverses à plusieurs sites, pilotés par les équipes centrales de Storengy de façon à assurer une cohérence entre les sites sur des projets de même nature. Storengy indique que ces projets répondent pour la majeure partie d'entre eux à des problématiques d'ordre réglementaire ou de sécurité, et de sûreté industrielle.

4.2.1 Programme « Intégrité et obsolescence »

Le budget révisé de ce programme pour 2020 est inférieur de 8% au budget approuvé pour l'année 2020. La sous-réalisation associée à la crise sanitaire est partiellement compensée par le traitement de défaillance sur la compression et des aléas techniques sur les programmes « complétions soudées » et « puits/surface ».

La ventilation du programme intégrité et obsolescence pour l'année 2020 est la suivante :

en M€	Approuvé 2020	Révisé 2020 Demande de Storengy
<i>Programme « Puits »</i>	28,8	25,6
<i>Programme « Complétions soudées »</i>	9,0	9,6
<i>Programme « Gaz humide & collectes »</i>	21,8	16,2
<i>Autres programmes</i>	19,8	21,7
Total	79,4	73,1

La CRE considère que ces évolutions sont justifiées.

4.2.2 Programme « Sûreté/sécurité »

Le budget révisé de ce programme pour 2020 est inférieur de 7% au budget approuvé pour l'année 2020. La sous-réalisation associée à la crise sanitaire est partiellement compensée par des reports de travaux initialement prévus fin 2019 et des aléas techniques. La ventilation du programme sûreté et sécurité pour l'année 2020 est la suivante :

en M€	Demande 2020	Révisé 2020 Demande de Storengy
<i>Prévention des risques industriels</i>	10,5	8,1
<i>Prévention des risques technologiques</i>	0,4	0,4
<i>Sûreté du patrimoine</i>	2,3	4,2
Total	13,1	12,6

La CRE considère que ces évolutions sont justifiées

4.3 Investissements courants

La CRE constate que la baisse du budget des investissements courants (16% par rapport au budget approuvé pour 2020) est associée à une sous-réalisation du fait de la crise sanitaire.

5. ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LES DEMANDES D'APPROBATION POUR DES NOUVEAUX PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS

5.1 Compression à Gournay

La zone alimentée en gaz à bas pouvoir calorifique (gaz B) dispose d'un point d'entrée depuis la Belgique et d'un seul stockage de gaz, celui de Gournay. 1,3 million de consommateurs sont alimentés en gaz B. Leur conversion au gaz à haut pouvoir calorifique (gaz H) est prévue sur la période 2020-2029.

La conversion des consommateurs de la zone B conduit à une réduction de la demande de gaz B dans la zone. Le besoin d'utilisation du stockage de Gournay va donc se réduire progressivement jusqu'à sa conversion au gaz H prévue en 2026. Les compresseurs du site doivent permettre d'assurer de faibles débits durant la phase de conversion, pour lesquels la compression actuelle du site n'est pas adaptée.

Le projet prévoit le remplacement anticipé d'un compresseur mis en service en 1996 par un électrocompresseur qui permet d'assurer des petits débits et offre une flexibilité accrue en termes d'arrêt/démarrage. Le projet prévoit par ailleurs l'adaptation d'un compresseur mis en service en 2005 afin de réduire ses débits minimaux. Cette adaptation permet de disposer d'un secours.

Storengy demande l'approbation du projet pour un montant estimé à 40 M€.

Dans l'analyse coût-bénéfice du projet, Storengy a étudié des alternatives à l'investissement et notamment l'adaptation des compresseurs existants pour leur permettre de gérer des plus faibles débits. Les éléments présentés mettent en évidence que la solution alternative permet de réduire l'investissement à court terme mais ne remet pas en cause le besoin de remplacement à terme du compresseur. Elle conduit par ailleurs à des charges d'énergie et de maintenance des compresseurs supérieures. Ainsi, l'écart de coût entre le scénario d'anticipation du remplacement d'un compresseur ou d'investissement dans une adaptation des compresseurs existants est faible, de l'ordre de 1 M€.

La solution alternative présente par ailleurs une fiabilité moindre s'agissant d'une adaptation de machines existantes et fait reposer le secours sur un fonctionnement dégradé de machines vieillissantes et peu flexibles en termes d'arrêt/démarrage.

Au regard du faible écart de coût par rapport à la solution alternative pour laquelle une défaillance ne peut être exclue et de l'enjeu d'approvisionnement d'une zone fortement contrainte, la CRE considère que l'investissement est justifié : en conséquence, elle approuve le projet soumis par Storengy.

Un audit sera réalisé au 2^{ème} semestre 2020 afin de fixer le budget-cible du projet, en application du dispositif de régulation incitative prévu par le tarif ATS2.

5.2 Nouvelles études

En janvier 2020, Storengy avait demandé l'approbation d'un budget d'études en nette hausse. En plus d'une hausse d'activité sur les études déjà approuvées par la CRE, Storengy demandait l'approbation de plusieurs nouvelles études pour un montant de 2 M€. La CRE avait rejeté la demande de Storengy, et demandé à l'opérateur de prioriser les différentes études.

Storengy a fait évoluer sa demande, qui représente désormais un budget de 1,0 M€ et porte sur :

- la rénovation de collectes et du réseau méthanol du site de Gournay (0,5 M€) ;
- la rénovation des rampes de puits du site de Germigny (0,4 M€) ;
- l'installation d'une unité de traitement des effluents sur le site de Chémery (0,1 M€).

La CRE constate que Storengy a répondu à sa demande de priorisation, et que les demandes d'études maintenues par Storengy sont limitées à des enjeux de sécurité et d'environnement. Les rénovations envisagées sur les sites de Gournay et Germigny portent sur des canalisations qui présentent des fuites. A Chémery, le projet vise à l'installation d'une unité de traitement des effluents (actuellement expédiés vers un centre de traitement) qui permettrait, au-delà de la limitation du transport par camion, une baisse de charges d'exploitation estimée à 0,9 M€/an par Storengy. La CRE approuve la réalisation de ces études, pour un budget total de 1,0 M€.

5.3 Demande d'injection de gaz coussin supplémentaire

Storengy considère qu'en dessous d'un niveau de remplissage de 10% à Cerville et 3% à Chémery, des contraintes techniques apparaissent (baisse de la pression en dessous de la pression minimale d'alimentation des compresseurs, production d'eau supérieure aux capacités de traitement et ennoiment des puits). Ces contraintes conduisent à une impossibilité de soutirer les deux derniers TWh de gaz contenus dans les cavités.

Pour pallier ce problème, Storengy a présenté en 2019 un programme l'injection de 1,3 TWh à Chémery et 0,7 TWh à Cerville, de gaz coussin sur la période 2019 et 2020.

En 2019, la CRE a approuvé l'injection de 0,7 TWh de gaz à Cerville et 0,3 TWh à Chémery.

Storengy demande l'approbation de l'injection de 1 TWh supplémentaire pour un montant estimé à 9,4 M€.

Dans sa délibération du 23 janvier 2020, concernant une précédente demande d'approbation d'injection de 1 TWh de gaz coussin supplémentaire, la CRE avait demandé à Storengy de compléter son retour d'expérience à la suite des premières injections de gaz coussin, notamment sur les points suivants :

- les méthodologies et hypothèses ayant servi à établir les niveaux seuils notamment les hypothèses de remplissage et de chronique de soutirage ;
- les éventuelles réévaluations de ces hypothèses suite aux premières injections et aux niveaux de remplissage élevés qui sont observés depuis l'entrée en régulation ;
- les probabilités d'atteinte des niveaux seuils.

Les éléments communiqués par Storengy ne répondent pas à ces questions. La CRE constate par ailleurs que le niveau seuil de Chémery n'a été atteint ni lors de la vague de froid de février 2012, ni lors de l'hiver 2017-2018. Enfin, dans le cas peu probable d'apparition d'une défaillance, qui ne se matérialiserait le cas échéant qu'en fin de

période de soutirage (mars), des moyens alternatifs existent pour répondre à cette situation (achat de gaz, utilisation du gaz circulant). Ainsi, cette défaillance ne fait pas porter de risque sur la sécurité d’approvisionnement.

En conséquence, la CRE n’approuve pas l’injection de gaz coussin supplémentaire demandée par Storengy (9,4 M€).

5.4 Déploiement d’une nouvelle version de SAP

Storengy demande l’approbation du déploiement, d’ici 2022, d’une nouvelle version de SAP pour un montant estimé à 5,5 M€.

Storengy utilise actuellement une version de SAP déployée en 1998. Cette version ne permet pas d’intégrer certaines évolutions, notamment sur la gestion de la maintenance.

Le besoin d’un déploiement d’une nouvelle version de SAP apparaît justifié, pour que les outils de Storengy puissent rester adaptés à l’évolution de son activité.

Cependant des incertitudes existent encore sur le dimensionnement de la solution : l’appel d’offres visant à sélectionner l’entreprise en charge du déploiement de la nouvelle version est en cours, et le budget n’est pas connu avec suffisamment de précision pour approuver l’ensemble du projet.

En conséquence, la CRE approuve à ce stade les dépenses pour la réalisation des travaux de cadrage du projet et de définition de la stratégie de déploiement prévus en 2020 (1,5 M€). La CRE demande à Storengy de lui soumettre un projet complet une fois que les incertitudes auront été levées.

DECISION DE LA CRE

En application des articles L. 134-3,3° et L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockage transmettent leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans le cadre de cette délibération, la CRE fait le bilan des dépenses 2019 définitivement arrêtées par Storengy en début d'année 2020, approuve le programme d'investissements 2020 révisé pour prendre en compte les ajustements intervenus depuis son approbation en janvier 2020, et approuve les nouveaux projets et programmes pluriannuels.

Bilan d'exécution du programme d'investissements pour l'année 2019

En ce qui concerne l'année 2019, la CRE constate que l'écart entre les dépenses d'investissements réalisées et le programme d'investissements révisé pour 2019 est principalement lié à des reports de travaux, au traitement de défaillances dans le cadre des investissements exceptionnels et à des difficultés de réalisation.

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Storengy relève de la gestion normale de projets d'investissements. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2019	Réalisé 2019
Plan de rénovation :	28,2	25,8
- <i>Rénovations à l'étude</i>	5,0	3,7
- <i>Projets majeurs en cours de réalisation</i>	23,2	22,2
Programmes :	74,5	66,8
- <i>Intégrité et obsolescence</i>	55,9	48,5
- <i>Sureté et sécurité</i>	18,6	18,4
Investissements courants :	38,6	37,3
- <i>Travaux régionaux</i>	8,7	9,1
- <i>Petits projets industriels</i>	20,0	18,0
- <i>Informatique</i>	9,7	10,2
- <i>Autres dont réaménagement des bureaux</i>	0,2	0,1
Gaz coussin	17,6	17,7
Investissements exceptionnels	4,2	7,3
Aléas	-10,6	
Total	152,5	155,1

Programme d'investissements révisé pour l'année 2020

En ce qui concerne l'année 2020, la CRE constate que l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements de Storengy est inférieur de 1,9% (baisse de 3,2 M€) au programme approuvé en janvier 2020. Cet écart provient essentiellement de l'impact de la crise sanitaire (baisse de 20 M€), partiellement compensée par des demandes d'approbation complémentaires (hausse de 13,6 M€) ainsi que la réalisation en 2020 de travaux prévus en 2019 et des aléas techniques (hausse de 3,2 M€).

La CRE note que l'estimation de l'impact de la crise sanitaire n'est à ce stade que préliminaire.

Pour l'année 2020, la CRE approuve le programme d'investissements révisé de Storengy, à l'exception des dépenses associées à l'injection de gaz coussin (d'un montant de 9,4 M€).

En conséquence le programme d'investissements s'élève à 156,7 M€ en 2020.

Celui-ci se répartit de la façon suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2020	Révisé 2020
Plan de rénovation :	26,3	20,9
- <i>Rénovations à l'étude</i>	8,7	6,2
- <i>Projets majeurs en cours de réalisation</i>	17,6	14,6
Programmes :	92,6	85,7
- <i>Intégrité et obsolescence</i>	79,4	73,1
- <i>Sureté et sécurité</i>	13,1	12,6
Investissements courants :	50,4	45,9
- <i>Travaux régionaux</i>	11,1	9,4
- <i>Petits projets industriels</i>	28,5	25,6
- <i>Informatique</i>	10,8	11,0
Demande d'approbation :		4,2
- <i>Projet « Compression Gournay »</i>		1,7
- <i>Nouvelles études</i>	-	1,0
- <i>Gaz coussin</i>		-
- <i>Informatique – déploiement SAP</i>		1,5
Total	169,2	156,7

Approbation de nouveaux projets et programmes

La CRE approuve :

- la réalisation du projet « compression Gournay » pour 40 M€. Cet investissement sera soumis à la régulation incitative des investissements prévue par le tarif ATS2 ;
- les nouvelles études pour un montant de 1 M€ ;
- les dépenses associées au déploiement d'une nouvelle version de SAP pour l'année 2020 pour un montant de 1,5M€.

La CRE demande à Storengy d'accompagner toute demande d'approbation d'un projet, relatif au maintien ou à l'amélioration des performances, d'un scénario alternatif sans réalisation de l'investissement présentant ses conséquences sur les performances du site concerné ainsi que l'analyse des solutions alternatives comme d'autres solutions techniques, des maintenances renforcées, un dimensionnement alternatif des projets ou encore une révision de l'offre commerciale.

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

La CRE demande à Storengy de lui présenter, avant le mois de juillet 2021, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2020, comprenant notamment un point d'avancement des principaux projets engagés.

22 juillet 2020

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Storengy. Elle sera par ailleurs transmise à la ministre de la transition écologique ainsi qu'au ministre de l'économie, des finances et de la relance.

Délibéré à Paris, le 22 juillet 2020

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Jean-François CARENCO